

**ELLE EST DE RETOUR
POUR VOTRE BONHEUR !**

PROMO AIRFIBER MOBILE
60Go
à 15 000 FCFA
*919*10*38



Mali



Ce qui a fragilisé la junte au
sommet d'Accra avec la Cédéao **P5**

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

17 Septembre 2020 N° 288 - Prix 250 F CFA

Election des membres de
l'Assemblée Consulaire de la CCIT

Reprendre le processus !

P3

Vers une fin heureuse
de l'année scolaire



73 422 candidats
au Bac2 sont
en examen **P3**

Etat d'urgence sanitaire



Le gouvernement acquiert encore 6 mois pour légiférer par ordonnances

P4

Transport maritime

Après l'explosion de Beyrouth, les
autorités portuaires de Lomé s'engagent
pour éviter le drame au pays **P2**



Transport maritime

Après l'explosion de Beyrouth, les autorités portuaires de Lomé s'engagent pour éviter le drame au pays

Suite à l'explosion de Beyrouth dans la soirée du 4 août dernier avec des conséquences catastrophiques, les autorités portuaires de Lomé ont pris des dispositions afin que ce drame ne se produise pas au Togo.

Ainsi, l'administration maritime a mis en place une Commission ad'hoc qui a pour mission de faire l'inspection et le contrôle des entrepôts et l'espace de stockage de marchandises délicates ou hautement sensibles. L'inspection et le contrôle placés sous le contrôle de Hubert Bakaï, le Directeur des affaires maritimes, ont commencé le lundi 14 septembre dernier et vont se poursuivre jusqu'au 6 octobre 2020. Sa mission consiste non seulement à identifier tous les entrepôts et installations de stockage des marchandises dangereuses, mais aussi collecter les informations sur la nature de ces produits sensibles et les em-



ployés chargés de les sécuriser. Il est aussi question de s'assurer de comment leur con-



tes. Déjà, au Togo, le code de la marine marchande, à travers la loi n°2016-028 du 11 oc-

barquement ou tout transbordement de marchandises dangereuses dans les ports

res et des Transports, a créé le 2 septembre dernier ladite commission ad'hoc par l'arrêté N° 024/MIT/CAB/SG. Elle est composée des représentants de la Marine nationale, de l'Office central de répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment (OCTIDB), de l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques (ANIAC), de la Direction de l'environnement, de la Préfecture maritime (PREMAR) et du Port autonome de Lomé (PAL). Et bien sûr du Directeur des affaires maritimes (DAM).

Cécile S.



ditionnement et leur entreposage se font. A la fin, une série de recommandations seront formulées aux autorités compéten-

tobre 2016, précise à l'alinéa 1 de l'article 401 que « l'administration maritime délivre un visa pour tout em-

togolais ». Pour se mettre à l'abri d'un éventuel danger de ce genre, le ministère des Infrastructu-

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
 Tél : 90-02-52-45
 E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
 c/s Casier N° 087. 13 BP152
 LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
 (alias Ezi Akoma)

Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

EZI Akoma
 W. Maléki
 Ach ile
 A. Fic
 Jack Nukunu
 Hubertine Akouvi
 Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
 Tirage : 3.000 Exemplaires
 Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs : appelez le 90-02-52-45

**Retrouvez
 votre Journal
 WARAA
 Les Vainqueurs
 chaque jeudi
 dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Election des membres de l'Assemblée Consulaire de la CCIT

Reprendre le processus !

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, du développement du Secteur privé et de la promotion de la Consommation locale, Kodzo Adedze a suspendu depuis le 2 septembre 2020 le processus devant conduire à l'élection des membres de l'assemblée consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). Depuis ce temps, rien n'évolue. Et pourtant, le « parlement des hommes d'affaires » de notre pays devait re-

nouveler ses instances en décembre.

Pour rappel, le ministre Adédzé justifie sa position par les irrégularités constatées dans le processus. En effet, il dit avoir relevé des contestations récurrentes soulevées par des associations professionnelles et certains opérateurs économiques; le non-respect des conditions d'établissement des listes électorales dans chaque préfecture ou sous-préfecture, mais aussi les mutations de cer-



tains agents du ministère de l'administration territoriale membres des commissions d'établissement des listes électorales.

Dans chaque processus électoral, il peut avoir des irrégularités. Mais il revient à l'institution chargée d'organiser l'élection de tout mettre

en ordre. Dans ce sens, le processus électoral à la CCIT est piloté par la commission électorale consulaire dirigée par un magistrat. Au lieu de suspendre le processus, le ministre doit plutôt autoriser la commission à reprendre ses travaux. Elle pourra alors œuvrer pour que les divergences et les malentendus soient réglés pour l'organisation transparente de l'élection.

La Rédaction

Covid-19 et soutien aux couches vulnérables

Le PAM va apporter une aide financière à plus de 250 000 Togolais

Le Bureau Togo du Programme Alimentaire Mondial (PAM) a indiqué que son institution va apporter une assistance financière à plus de 250 000 Togolais vulnérables durement frappés par la pandémie à Covid 19. Pour le PAM, ce projet va aider les populations qui ont un besoin nutritionnel. Jusqu'en décembre 2020 donc, des vivres et une assis-



Programme Alimentaire Mondial

tance sous la formule de transfert monétaire seront octroyés aux ména-

ges des personnes placées en quarantaine à cause du coronavirus.

« L'assistance va être étendue aux ménages des personnes vivant avec le VIH et/ ou la tuberculose ainsi qu'aux personnes affectées par les chocs climatiques dans les régions Maritime, Kara et Savanes », ont fait savoir les premiers responsables de cette organisation mondiale.

Rappelons que dans le

cadre de l'assistance des personnes vulnérables dans le contexte de la Covid 19, le gouvernement a initié le programme Novissi. Selon les chiffres communiqués, le Togo a dépensé plus de 11 milliards de francs CFA pour soutenir 567 002 personnes en 2 mois.

WARAA

Vers une fin heureuse de l'année scolaire

73 422 candidats au Bac2 sont en examen

Lentement mais sûrement, l'année scolaire perturbée par la Covid 19 est en train de connaître un dénouement heureux. Après le CEPD, le BAC 1 et le BEPC, le dernier examen du 2^e cycle du secondaire, le Baccalauréat 2^e partie (BAC 2) se déroule cette semaine. Après les épreuves des matières facultatives faites, le lundi 14 septembre dernier, les candidats ont abordé les épreuves obligatoires mardi. Jusqu'à demain, ils vont rendre compte

des connaissances qu'ils ont acquises tout au long de l'année dans les différentes matières. Cette année, ils sont au Total 73 422 candidats dont 28 400 filles à la quête du premier diplôme universitaire qu'est le BAC2.

La grande innovation cette année est l'utilisation des vignettes qui viennent remplacer l'anonymat. En effet, chaque candidat possède 30 vignettes qui comportent ses informations. Les copies ne seront donc plus envoyées dans un centre d'anony-



mat. Du centre d'écrit, elles iront au secrétariat de la correction.

Contrairement aux années précédentes, les examens de cette année se déroulent dans le contexte de la Covid 19,

ce qui explique le respect des mesures barrières. Mardi, quelques membres du gouvernement ont effectué une tournée. Ils ont visité certains centres d'écrit. « Nous avons vu

qu'il y a les dispositifs de lave-mains, la distanciation entre les élèves est respectée, les masques sont portés. Nous sommes donc heureux de constater que l'examen se déroule dans de bonnes conditions. », s'est réjoui le ministre en charge de l'enseignement primaire et secondaire, Atcha Dedji Afo. Le gouvernement a tout mis en œuvre pour que l'année puisse être sauvée. Pour le ministre de l'enseignement primaire et secondaire, c'est à l'actif du gouvernement,

Suite à la p 4

Etat d'urgence sanitaire

Le gouvernement acquiert encore 6 mois pour légiférer par ordonnances

L'Assemblée Nationale a acté mardi 15 septembre 2020, la prorogation du délai d'habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi. Aussi, la représentation nationale a adopté le projet de loi relatif à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Mardi dernier la loi portant habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi votée le 30 mars dernier a expiré. Mais face à la situation sanitaire actuelle, le gouvernement a demandé et obtenu sa prorogation.

La nouvelle loi donne le feu vert au gouvernement togolais de prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi afin de poursuivre la lutte contre le coronavirus et protéger la population des risques de contamination pour un délai de 6 mois, ce à compter du 16 septembre.

Durant les 6 prochains

mois, le Conseil des ministres prendra des ordonnances après avis de la Cour constitutionnelle. Lesquelles ordonnances feront l'objet de projets de loi de ratification. La deuxième loi consacre la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour une période de 6 mois.

Selon le chef du gouvernement togolais, Selom Klassou, les 2 textes devraient permettre d'assurer une flexibilité relative à l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19 au Togo. «Par cette prorogation, le gouvernement avec tous les acteurs disposent de 180 jours pour protéger davantage les patriotes, protéger leur emploi, leur pouvoir d'emploi, sauvegarder le parcours scolaire des enfants. 180 jours pour réinventer notre façon de vivre en poursuivant notre développement économique et social», a-t-il laissé entendre.

La présidente de l'Assemblée nationale,



Yawa Tsegan, relève que l'adoption de ces nouvelles lois révèle d'une pratique parlementaire qui répond à l'article 86 de la cons-

titution de la République.

«Durant cette nouvelle période d'habilitation, l'institution parlementaire peut recueillir

toute information en vue du contrôle et de l'évaluation des mesures sans oublier les conséquences sanitaires qui en découlent », a-t-elle précisé.

Rappelons que l'état d'urgence a été décrété le 1er avril dernier par le Chef de l'Etat pour une période de 3 mois. Il a été prorogé par 2 fois de 45 jours.

Cécile S.

Economie/Lutte contre le coronavirus

Nul n'entre au Togo sans l'application "Togo Safe"

Dans un communiqué rendu public, lundi 14 septembre 2020, la Direction de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE), informe le public que désormais, tous les voyageurs à destination du Togo devront obligatoirement installer l'application "Togo Safe".

Il s'agit d'un dispositif virtuel permettant aux autorités de mieux retracer les cas contacts ou des personnes suspectes du coronavirus.

Une fois arrivés au Togo, les voyageurs devront à partir de l'application indiquer leur lieu de quarantaine, afin de permettre aux autorités

sanitaires de faire un bon suivi.

Cette plateforme permet également aux voyageurs de s'informer davantage sur la gestion et les instructions gouvernementales édictées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19.

Source : Afreepress

Vers une fin heureuse de l'année scolaire

73 422 candidats au Bac2 sont en examen

Suite de la p 3

les parents d'élèves, les enseignants et les inspecteurs qui ont vraiment pu encadrer les apprenants. « Nous avons repris les cours et les enseignements dans des conditions très difficiles. On ne pensait même pas qu'on pouvait terminer. Mais heureusement, nous sommes en train de

terminer et nous ne pouvons que nous en réjouir. Tout ce que nous souhaitons, c'est qu'on termine à la fin de la semaine comme on a commencé. », a laissé entendre le ministre en charge de l'enseignement supérieur.

WARAA



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Mali

Ce qui a fragilisé la junte au sommet d'Accra avec la Cédéao

Ce mardi 15 septembre, la junte militaire a participé à son premier sommet de la Cédéao à Accra, un mini-sommet extraordinaire sur la crise malienne. Le numéro un de la junte, le Colonel Amissi Goïta avait rendez-vous avec les présidents de l'organisation, au dernier jour de l'ultimatum qu'ils lui avaient fixé. Il devait les convaincre de lever les sanctions économiques qui pèsent sur le Mali depuis le coup d'État du 18 août. Et demander à l'organisation régionale d'accompagner la transition politique malienne. Un plan qui prévoit entre autres une transition de 18 mois soit six mois de plus que ce que recommande la Cédéao. Mais l'organisation régionale maintient pour le moment le cap, et les sanctions, et exige toujours une direction civile à la transition.

Quand son véhicule s'immobilise devant le perron de Peduassi Lodge, lieu du sommet, on constate qu'il n'y a pas de drapeau malien vissé sur le capot de sa voiture. Le chef des putschistes porte un treillis, l'uniforme des forces spéciales maliennes qu'il a dirigées. Sur les marches qui le mènent au président ghanéen, il se montre quelque peu hésitant. L'hôte du sommet lui lance : « *Bienvenu, est-ce que tout se passe bien ?* » Les photographes le mitraillent. Tous les visages derrière lui sont juvéniles. Les commentaires entendus en parlent.

Le programme lui avait réservé 40 minutes pour présenter la charte de la transition. Le Colonel Goïta a préféré un discours très formel à un exposé, rapporte une confidence. Il y avait des morceaux sur la justification du coup d'État et

le soutien du peuple malien à la junte. Pas de réponse précise à l'ultimatum de la Cédéao. Et quand le mini-sommet lui redemande des civils à la tête de la transition avant la levée des sanctions, il ne cède pas dans la salle. Il demande le temps de la consultation.

Position fragilisée par la charte de transition

En se rendant à Accra, le document que la délégation de la junte avait en poche a fragilisé en fait sa position. Ce texte est la charte de la transition issue des concertations nationales. Présenté comme le résultat de « *discussions populaires* », il propose à la tête de la transition, notamment un président civil ou militaire, un vice-président qui a visiblement plus de pouvoir que le président, et un premier ministre. Mais plus important, c'est la junte qui va former le comité devant désigner le président.

La Cédéao a refusé de valider ce document, en exigeant un président et un Premier ministre civils. Ici, si par exemple l'URD, important parti politique du M5, le mouvement de contestation qui a contribué à la chute du Président IBK, prend acte de la charte de la transition, les autres membres du M5 rejettent le document qui ne correspond pas, disent-ils, à la volonté populaire exprimée.

La junte est donc sur ce point contestée de l'extérieur, et également en partie de l'intérieur. Si elle veut convaincre, elle doit travailler sur au moins deux fronts. Et revoir aussi pourquoi pas sa copie, afin d'obtenir la levée totale des

sanctions.

Pas de vice-présidence militaire aussi puissante que le président

Que doit faire la junte maintenant ? Pour l'hôte de ce sommet, le président ghanéen Nana Akufo-Addo, « *une fois*

place ».

La Cédéao laisse-t-elle ainsi la vice-présidence à la junte ? « *Pour nous, répond le président ghanéen, la vice-présidence n'a pas été vraiment une question de fond qui a été débattue. Mais nous estimons que si effectivement, au ni-*

en cas de vacance. Ça c'est clair et net à notre niveau. »

Avec l'institution sous-régionale, le dialogue n'est pas rompu. À Accra, le nouvel homme fort du Mali a vu trois chefs d'État en marge du sommet, ceux du Ghana, de Guinée et du Burkina Faso. On le voit à la fin, poser avec les autres pour la photo de famille. Il n'a pas accordé d'interview à la presse.

Celui qui est apparu comme un chef timide et réservé est reparti à Bamako. Un autre rendez-vous sera encore nécessaire. L'envoyé spécial de la Cédéao, Goodluck Jonathan, est à nouveau attendu à Bamako.

RFI



que les structures de la transition seront mises en place, le président, le Premier ministre, le gouvernement, il va de soi que le conseil national de salut du peuple [CNSP] sera dissout de fait. puisque ce sera la transition qui sera déjà mise en

place du CNSP, la vice-présidence devrait être occupée par eux, ils pourraient l'occuper mais uniquement pour des questions de défense et de sécurité. Deuxièmement, ce vice-président ne pourra pas remplacer le président



Pour l'atteinte des objectifs fixés par le PND, le matériel agricole est exonéré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). L'objectif visé est d'alléger les coûts d'acquisition des équipements de production agricole indispensables pour une agriculture mécanisée.



Office Togolais des Recettes - OTR

Présidentielle ivoirienne La candidature de Ouattara validée, pas celle de Gbagbo

En Côte d'Ivoire, le Conseil constitutionnel a validé, lundi 14 septembre, la candidature du président sortant Alassane Ouattara à un nouveau mandat. Celles de Guillaume Soro et Laurent Gbagbo sont, en revanche, déclarées irrecevables. Quarante-quatre dossiers avaient été déposés et le Conseil constitutionnel en a validé quatre, dont celui du président Ouattara. Le Conseil constitutionnel juge que la Constitution de 2016 **consacre une nouvelle République** et qu'elle remet par conséquent les compteurs à zéro. « Il ne peut être fait grief au candidat de briguer un nouveau mandat », ont statué les juges.

Considérant qu'en ne mentionnant pas «expressis verbis», s'agissant du décompte des mandats présidentiels, que ceux exécutés sous l'empire de la précédente Constitution doivent être pris en compte pour l'application de l'article 55, il ne peut être sérieusement fait grief au président sortant, se fondant sur ce nouveau départ de la vie politique et institutionnelle (la Constitution de 2016, NDLR), de prétendre briguer un nouveau mandat.

La candidature du **président du PDCI, Henry Konan Bédié**, est aussi validée, tout comme celle du candidat FPI, Pascal Affi N'Guessan, et Kouadio Konan Bertin, plus connu sous ses initiales KKB, un transfuge du PDCI.

Les candidatures de Gbagbo et de Soro irrecevables

Les candidatures de Laurent Gbagbo et de Guillaume Soro ont été déclarées irrecevables. Laurent Gbagbo a été **rayé de la liste électorale** et il n'a pas signé sa déclaration de candidature. Il n'a d'ailleurs pas non plus expressément renoncé à son statut de membre de droit du Conseil constitutionnel



comme ancien chef d'État. Or, les membres du Conseil constitutionnel doivent démissionner six mois avant une élection pour pouvoir se porter candidat. Pour Guillaume Soro, lui aussi radié de la liste électorale, le Conseil constitutionnel s'est déclaré incompétent pour l'y réinscrire comme le demandaient pourtant ses avocats. La candidature d'**Albert Toikeusse Mabri** est aussi considérée comme irrecevable, car il n'a pas recueilli suffisamment de parrainages dans le nombre de régions requises. Celles de Mamadou Koulibaly et de Marcel Amon-Tanoh sont aussi irrecevables pour les mêmes raisons.

La CADHP ordonne la réinscription de Soro sur la liste électorale

À 46 jours de la présiden-

tielle en Côte d'Ivoire, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a demandé à Abidjan de « surseoir à l'exécution » de la condamnation de Guillaume Soro, et de le rétablir sur la liste électorale. Le président du parti GPS, exilé en France depuis plusieurs mois a vu sa candidature invalidée lundi soir par le Conseil

constitutionnel. Invalidation due à sa radiation de la liste électorale du fait d'une condamnation. Tout commence le 2 mars 2020, Guillaume Soro saisit la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, basée à Arusha, sur son cas et celui de ses 19 compagnons emprisonnés en Côte d'Ivoire. Le 22 avril, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples demande alors à la Côte d'Ivoire de suspendre provisoirement le mandat d'arrêt à l'encontre de Guillaume Soro et de libérer ses 19 compagnons emprisonnés. Cette décision est provisoire en attendant que leur cas à tous soit examiné sur le fond par cette même cour. Mais la décision n'a jamais été exécutée par la Côte d'Ivoire. Le 28 avril, la justice ivoirienne a même

condamné Guillaume Soro pour recel de détournement de deniers publics à 20 ans de prison et à la privation de ses droits civils et politiques. Cela entraîne la radiation de Guillaume Soro des listes électorales. Cette radiation est d'ailleurs le motif de l'invalidation de sa candidature par le Conseil constitutionnel lundi 14 septembre.

Lettre morte...

Le mardi 15 septembre, une nouvelle ordonnance, toujours provisoire, est rendu par la Cour africaine. Elle ordonne à la Côte d'Ivoire de suspendre cette condamnation et de « prendre toutes les mesures nécessaires en vue de lever immédiatement tous les obstacles empêchant Guillaume Soro de jouir de ses droits d'élire et d'être

élu ». En clair de le réinscrire sur la liste électorale et lui permettre d'être candidat.

Comme l'ordonnance du 22 avril, celle-ci pourrait de nouveau rester lettre morte. Le jour de la condamnation de Soro, la Côte d'Ivoire a décidé formellement de ne plus reconnaître la compétence de la Cour africaine. Et signe de l'intérêt que porte l'État ivoirien à la Cour, ses avocats n'ont rendu ni observation ni conclusion dans cette procédure. Il faut dire que le 28 avril, le jour de la condamnation de Soro, la Côte d'Ivoire a décidé formellement de ne plus reconnaître la compétence de la Cour africaine lui reprochant de porter atteinte à sa souveraineté.

RFI

PHARMACIES DE GARDE Du 14/09/2020 au 20/09/2020

Pharmacie ABRAHAM Agde-Logone Kossigan +22822 50 10 00	Gakpoto +22823 36 95 65
Pharmacie ACTUELLE Route de Ségbe, Quartier Sagbado - Adidogomé +22822 51 11 72	Pharmacie KODJOVIAKOPE Avenue Duisbourg +22822 21 89 90
Pharmacie ADIDOGOME Face au camp 2ème RI d'Adidogomé +22822 50 54 85	Pharmacie LA MISERICORDE BE-KPOTA +22823 38 47 62
Pharmacie APOLLON Face complexe scolaire Makafui - Non loin du carrefour des hirondelles - Avéjé +22822 31 01 07	Pharmacie MAELYS 1688, Bd Malfakassa - Bè Kpota en Face de NETADI +22822 27 60 19
Pharmacie APOU ANTOINE Non loin du Lycée Assyivé. En face de la station Total Agde - 05 BP 495 Lomé - Togo +22822 19 12 15	Pharmacie MAGNIFICAT Allée Sagbado Yokoe, Rue de la Pampa à 100 m du Palais Royal de Yokoe +22822 56 43 20
Pharmacie AVEPOZO A côté de la place publique d'avepozo +22822 27 04 86	Pharmacie MILLENAIRE Face réserve de la gendarmerie d'Agonyivé, sur la route de 50m à 300m du côté Nord +22822 51 64 31
Pharmacie BON SAMARTAIN 38, Av. Libération +22822 21 13 67	Pharmacie NOTRE DAME Sise au 578 rue assyivé derrière le marché d'Hedranawoe, en face de la piscine Atlantide +22822 42 74 04
Pharmacie CAMPUS Adewi +22822 21 56 32	Pharmacie OSSAN Etablissement la LIMOUSINE, carrefour AVÉJÉ +22823 38 44 25
Pharmacie CHARITE A côté du CEG d'Agde-Nyivé +22822 25 12 60	Pharmacie PATIENCE Tokon Gbadago +22822 21 60 94
Pharmacie CITRUS Attigou Yavrakomé sur le grand contournement +22891 59 86 88	Pharmacie SANGUERA Entre EPP et Lycée Sanguera +22822 42 80 80
Pharmacie DE LA MAIRIE Face Mairie +22822 21 26 39	Pharmacie SANTA MADONNA Sise à Kégué sur la route du petit contournement à côté de l'église catholique Ste Thérèse +22890 66 10 66
Pharmacie DE LEDEN Route d'Aneho, face cité Baguida +22822 27 53 55 / 22 52 13 38	Pharmacie SILOE Carrefour Allée Apédokoe Atigangomé +22822 33 82 87
Pharmacie DIEUDONNE Route de LLEO 2000, non loin de FUCEC Agde-Telesou +22823 38 07 44	Pharmacie ST ESPRIT Sur la bretelle Agde-Nyivé Kégué, Face au CEG Agde-Est +22822 40 29 06
Pharmacie DIVINA GRACIA Quartier Agde-Flovi, Rond point Cool Catch (ancien carrefour Bafana-Bafana) +22822 45 79 69	Pharmacie ST JOSEPH Bretelle BE KLIKAME +22822 25 74 65
Pharmacie DJIDJOLE +22822 25 65 12	Pharmacie St MICHEL Située à Agonyivé entre la Brasserie BB et l'espace Telecom +22822 51 70 22
Pharmacie DU BOULEVARD Bd, Du 13 Janv, Doulassame +22822 21 65 49	Pharmacie TAKOE Avant la station CAP ESSO de Zongo (Côte d'Agde) +22822 34 03 42
Pharmacie DU PORT Face Hotel Sarakawa +22822 27 61 88	Pharmacie TULIPE +22822 21 51 22
Pharmacie EXCELLENCE Agde Demakpoe Voie CEDEAO +22822 51 77 87	Pharmacie VIGUEUR Rue 267, AGBALPEDEOGAN, Kilimandjaro +22822 51 63 30
Pharmacie FRATERNITE Hedranawoe près de la Clinique St Joseph +22822 26 81 55	Pharmacie YEM-BLA 258, Av. Aké face à la Résidence +22822 26 76 51
Pharmacie GANFAT AGDE DALIKO près du Carf EDEM (CAMP BP 2250815)	
Pharmacie ISIS Avenue Jean Paul II près des rail NUKAFU	

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net



Réformes douanières dans le cadre l'amélioration du climat des affaires

01 | Dématérialisation des procédures de dédouanement dans Sydonia World

Emission en ligne du: bon à conduire, bon à embarquer, bon à enlever, bon à entreposer, bon à expédier, bon à sortir de MAD, bon à sortir d'entrepôt, bon pour AT, certificat de visite et bulletin de liquidation.

02 | Le renforcement des mesures de sécurité et de sureté

Avec l'opérationnalisation d'un scanner performant et la mise en place d'une unité de visite à domicile.

03 | La mise en place du Cadre de Partenariat Privilegié : CPP

Un programme de partenariat entre la Douane et les Opérateurs économiques fiables pour la sécurisation et la facilitation des échanges commerciaux.

04 | La réduction des coûts

Suppression des frais d'escorte.

05 | La délivrance du certificat d'origine

En moins d'une heure.



Office Togolais des Recettes - OTR

8201



www.otr.tg

FEDEX POUR L'ATD
www.otr.tg



TOGOCOM ÉTEND SA COUVERTURE RÉSEAU MOBILE AU TOGO



**+100 NOUVELLES ANTENNES
DÉJÀ DÉPLOYÉES**

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|------------------|
| ADÉTIKOPÉ-KLADJÉMÉ | HAVÉ | NOTSÉ |
| ADOUGBÉLAN | ITOKOUBÉ | NOTSÉ-NAOLO |
| AGOTIGOMÉ | KADJAFÉ | OFOUNAGBO |
| AHOMA | KADOGOU | OGARO |
| AKPOSSOU | KARA-BOSCO | OGOU-AKODÉSSÉWA |
| ALAOUSSO | KARA-CHAMINADE | OLIGO |
| ALINKA 2 | KARA-SOS | OLOUTOKOU |
| ANÉHO-YÉSUVITO | KARA-TCHINTCHINDA | PAGALA-VILLAGE |
| ANIE-KABLEKOPÉ | KAVÉ | PAGOUDA-KAGNISSI |
| ANIE-LOSSOKOMÉ | KITANGOULI | PAYOKA |
| AOU-MONO | KOLO-MÉSSIWOBE | SAMAI 2 |
| ATALO | KOUBOUABOU | SÉGBÉ-VIÉTÉ |
| ATIKOLOÉ | KOUDZIRAGAN | SIYIMÉ |
| BASSAN-KOPÉ | KOUGNOHOU-DJOKOUMÉ | SOGBOHOÉ |
| BIDJANDÉ | KOUNTOUARÉ | SOKODÉ-KPANGALAM |
| BOCCO | KOURIENTRÉ | SOTOUBOUA-SONDÉ |
| BONANGANA | KOUTCHITCHÉOU | TAMBONGA |
| CINKASSÉ-TOTAL | KPALIMÉ-HÔTEL | TCHAGRI-TCHAKPA |
| DALINKO | KPEKPÉTA | TCHAPOSSI |
| DANTCHO | KPÉTAB | TCHÉKOUNI-KOPÉ |
| DANYI-DZOGBÉGAN | KPÉTCHIHÔÉ | TCHÉKPO-DÈVE |
| DANYI-KONTA | KPÉTSOU | TCHIMBÉRI |
| DJADOUKOPÉ | LABARKOUTA | TCHINMUL |
| DJAGBLÉ-AGODOMÉ | LAKIYÉKOU | TCHOGOUMA |
| DJARKPANGA-PRÉFECTURE | LAMBOUNDI | TCHORÉ |
| DJÉKLOÉ | LANKUI | TOBOSSÉ |
| DJIYÉGA | LA PAIX | TOHOUN-DOUANE |
| DZÉYIBO | LÉDIYO | TOKO |
| DZOGBÉKPÉMÉ | MANDOURI 2 | TONTONDI |
| EDIWLOU | MATEKPÉ-ABADJÉNÉ | TSAVANYA |
| EHOU | ATIÉGOU 3 | TSÉVIÉ-TÉKANYI |
| ÉKÉTO-ÉLAVAGNON | NAMPOCH | VHÉ |
| GAOUGBLÉ | NASSIKOU | VOATTIVÉ |
| GAPÉ-ATCHANVÉ | NATARÉ | WOGBA |
| GATI-AGODOU | NATIGOU | ZAFI |
| GBANTCHAL | NATIPONI | ZÉGLÉ |
| GBOTO-KOSSIDAMÉ | NGAMBI | |
| GOULBI | NIAMTOUGOU-KANTAMBOLI | |



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

@togocom.tg

@togocom.tg

Service Client : 888 | 119

togocom.tg

togocel.tg

togotelecom.tg

7 jours/7 de 7h à 21h